

Compte rendu de séance

Séance du 18 Septembre 2018

L' an 2018 et le 18 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de FLANDIN Joël Maire

Présents : M. FLANDIN Joël, Maire, Mmes : CHARDON Mireille, DUGAT Marie-Christine, MIGNOT Clotilde, MM : BEAUGENDRE Alban, JALICON André, POUX Bernard

Excusé(s) : Mme BARTHELEMY Catherine, MM : BOUCHAT Philippe, MATHEVON Christophe

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 7

Date de la convocation : 11/09/2018

Date d'affichage : 11/09/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT-FERRAND
le : 24/09/2018

et publication ou notification
du 24/09/2018

A été nommé(e) secrétaire : M. BEAUGENDRE Alban

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

EPF-Smaf : rétrocessions - 2018_029

EPF-Smaf : rétrocessions
réf : 2018_029

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que plusieurs parcelles ont été acquises par l'EPF-Smaf Auvergne sur notre commune pour le compte de la municipalité afin de préparer divers aménagements. Monsieur le Maire présente les tableaux, transmis par l'EPF-Smaf, des calculs du prix de revient des parcelles ZB 89, ZB 95, ZK 52, ZP 84 et ZR 53. Le prix de cession hors tva s'élève à 129 235.17€ auxquels il faut ajouter 12.47€ de frais d'actualisation dont le calcul a été arrêté au 1er mars 2019 et une tva sur marge de 4.67€ soit un prix de cession toutes taxes comprises de 129 252.31€. La commune a réglé à l'EPF-Smaf Auvergne 128 055.99€ au titre des participations (2018 incluse). Le restant dû est de 1 196.32€ TTC. Il est proposé aujourd'hui au Conseil Municipal de racheter ces biens. Cette transaction sera réalisée par acte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le rachat par acte administratif des immeubles cadastrés ZB 89, ZB 95, ZK 52, ZP 84 et ZR 53
- accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus,

- autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,
- désigne monsieur Bernard POUX, adjoint au maire, comme signataire de l'acte.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses : Néant

En mairie, le 24/09/2018
Le Maire
Joël FLANDIN

